



COMMUNE DE BENDORF

Collectivité Européenne d'Alsace

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 10 MARS 2026

Le 10 mars 2026, le Conseil Municipal de la commune de Bendorf dûment convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni à 20h00 à la mairie sous la présidence de Monsieur ANTONY Christophe, maire.

Présents : (9)

ANTONY Christophe, BAYSANG Sylvianne, BRISSINGER Rémy, EMMRICH Brigitte, MISSLIN Sébastien, SEILLER Julien, STEHLIN Didier

Excusé et ont donné procuration de vote : BOETSCH Stéphane a donné procuration à Monsieur Christophe ANTONY (1)

Excusé sans représentation : (0)

Non excusé : (0)

Désignation comme secrétaire de séance : EMMRICH Brigitte

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026 (*Délibération n° D2026/006*).

2. GESTION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Cession de l'ensemble immobilier sis 8 rue de la Chapelle (parcelles section 1 n° 155, 157 et 158) : Approbation des conditions définitives de vente et désignation des acquéreurs (*Délibération n° D2026/007*).

3. URBANISME – DOSSIER EN COURS

4. DIVERS

M. le Maire, ANTONY Christophe, constate que le quorum est atteint.

1. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026. D2026/006

Le procès-verbal des délibérations du 19 février 2026 a été transmis à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

Adopté :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. GESTION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL – Cession de l'ensemble immobilier sis 8 rue de la Chapelle Approbation des conditions définitives de vente et désignation des acquéreurs.
D2026/007

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1 qui régit les conditions de cession des biens immobiliers des communes ;

VU l'acte de donation reçu par Me Anne SCHMIDT, Notaire à Ferrette, le 10 février 2022, intégrant le bien dit "Maison Wetzel" au domaine privé de la Commune ;

VU les délibérations successives actant la volonté de céder ce bien :

- N° D2024/039 du 8 novembre 2024 autorisant la mise en vente,
- N° D2025/004 du 12 février 2025 confiant le mandat à l'agence Robischung Immobilier,
- N° D2025/018 du 11 avril 2025 et N° D2025/044 du 28 novembre 2025 ajustant le prix de vente pour tenir compte de la réalité du marché et des travaux à réaliser ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle l'historique de ce dossier. Après une première révision du prix de vente pour l'adapter à l'état réel de la maison, la commune avait accepté une offre d'achat émise par un couple. Toutefois, cette vente n'a malheureusement pas pu aboutir, ces acheteurs s'étant révélés insolvable (refus de prêt bancaire).

La commercialisation a donc repris et l'agence Robischung Immobilier a présenté un nouveau dossier. Un compromis de vente a été rédigé avec de nouveaux acquéreurs, Monsieur Jean DUSSINE et Madame Amélie GASSER, dont le sérieux et la solvabilité ont été vérifiés (étude de financement validée par le CIC).

Monsieur le Maire précise qu'afin de sécuriser juridiquement la signature de l'acte authentique chez le notaire, il est désormais nécessaire de prendre une délibération définitive actant l'identité des acquéreurs, et clarifiant la ventilation financière exacte de l'opération (en distinguant la part revenant à la commune des honoraires de l'agence immobilière).

CONSIDÉRANT que la Commune de Bendorf percevra pour cette vente un montant net de 350 000 €, et que la commission d'agence (15 000 €) est à la charge exclusive des acquéreurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de finaliser cette cession afin d'éviter la dégradation du bien par une vacance prolongée et de générer des recettes utiles pour le budget communal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : D'ANNULER ET DE REMPLACER les dispositions contraires des délibérations précédentes, notamment celles de la délibération n° D2025/044 du 28 novembre 2025 relatives au montant exact "net vendeur".

Article 2 : D'APPROUVER la cession de l'ensemble immobilier appartenant au domaine privé de la commune, correspondant à une maison individuelle sise 8 rue de la Chapelle, édifiée sur les parcelles cadastrées Section 01 n° 155, 157 et 158, d'une contenance totale de 24a 82ca.

Article 3 : DE DÉSIGNER comme acquéreurs de ce bien Monsieur Jean DUSSINE et Madame Amélie GASSER (ou toute personne physique ou morale susceptible de s'y substituer conformément aux clauses du compromis).

Article 4 : DE FIXER le prix de vente définitif à la somme de **350 000 € (trois cent cinquante mille euros) Net Vendeur** au profit de la Commune.

Article 5 : DE PRÉCISER que les honoraires de négociation de l'agence Robischung Immobilier, d'un montant de 15 000 € TTC, ainsi que l'ensemble des frais, droits et émoluments notariés, seront supportés en sus et intégralement par les acquéreurs.

Article 6 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Anne SCHMIDT (Notaire à Ferrette), et plus généralement tout document, acte ou pièce nécessaire à la conclusion et à l'exécution de cette transaction.

Article 7 : D'INSCRIRE les recettes résultant de cette vente au budget de la commune.

Adopté :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0


4. Urbanisme – dossiers en cours

• *CUB 068025 26 00003 – rue de Durlinsdorf – SCP Wald et Lodovichetti*

5. Divers

Le secrétaire de séance

Brigitte EMMRICH




Le maire

Christophe ANTONY

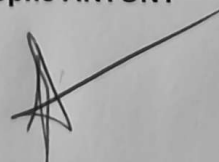


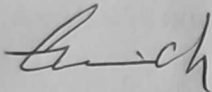
TABLEAU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Délibérations - Ordre du Jour – Objet	Décision	Délibération
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026	Approuvée	2026/006
2. Gestion du domaine privé communal – Cession de l'ensemble immobilier sis 8 rue de la Chapelle – Approbation des conditions définitives de vente et désignation des acquéreurs.	Approuvée	2026/007

Le secrétaire de séance

Brigitte EMMRICH



Le maire

Christophe ANTONY

